

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1448)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 2

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« pour lesquels le consommateur manifeste »,

les mots :

« permettant au consommateur de manifester ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.